

La qualité des eaux destinées à la consommation humaine en Poitou-Charentes

(Source des données : ARS Poitou-Charentes - Situation 2007)

La situation vis-à-vis des nitrates ou des pesticides dans l'eau destinée à la consommation reste préoccupante du fait de la vulnérabilité des eaux brutes destinées à la potabilisation.

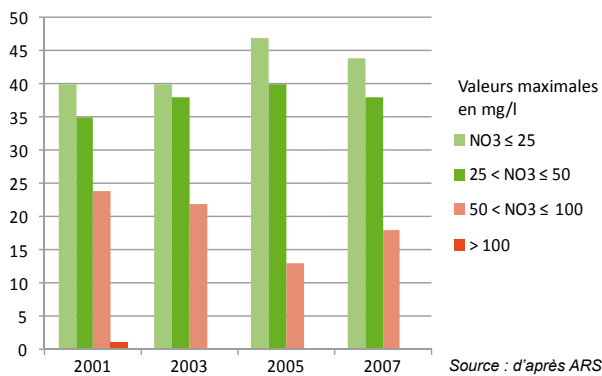
Nitrates : des seuils régulièrement dépassés

La qualité des eaux brutes

En première lieu, des mesures de qualité sont effectuées aux points de captage des eaux.

En 2007, 18 % des ouvrages ont prélevé des eaux brutes présentant une teneur maximale en nitrates dépassant la valeur seuil des 50 mg/l (24 % des ouvrages en 2001).

Teneur maximale en nitrates des eaux brutes
(en % du nombre d'ouvrages)



Les concentrations comprises entre 25 et 50 mg/l ont, quant à elles, été observées pour 38 % des installations en 2007 contre 35 % en 2001.

L'évolution annuelle ou les tendances ne reflètent pas la situation des nappes ou des rivières en région, mais bien celle des eaux brutes aux points de captage.

Les facteurs de variation de qualité sont essentiellement :

- l'abandon de captage : ces dernières années, un certain nombre de captages d'eau souterraine à concentration supérieure à 100 mg/l ont été abandonnés.
- l'influence de la pluviométrie : les années où les précipitations sont plus importantes (2006 et 2007 par exemple), le lessivage d'azote est plus important (par comparaison à l'année 2005).
- les évolutions qualitatives sont aussi influencées par l'évolution des pressions (des pratiques agricoles par exemple).

Note : soient a1 a2 a3 a4 a5, cinq résultats d'analyses de prélèvements (dans les eaux brutes ou les eaux distribuées) effectués à différentes dates,

la teneur moyenne (en nitrates ou en pesticides) est la teneur obtenue en calculant la moyenne de l'ensemble des analyses : $(a1 + a2 + a3 + a4 + a5) / 5$

et la teneur maximale est la valeur la plus élevée parmi ces cinq analyses : valeur de a4 par exemple.

Les eaux brutes ne sont pas toujours laissées en l'état avant leur mise à disposition au consommateur.

Elles subissent des traitements avant d'être distribuées.

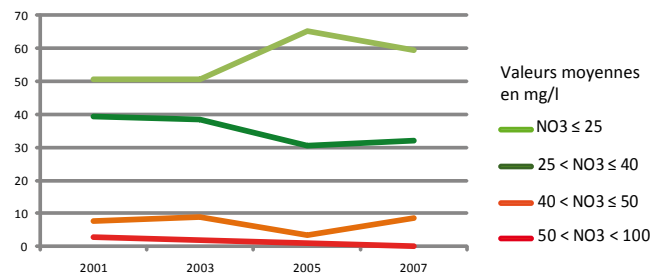
(cf. partie sur les mesures curatives ou palliatives).

La qualité des eaux distribuées

Les teneurs en nitrates sont ensuite mesurées dans les eaux en distribution après traitement.

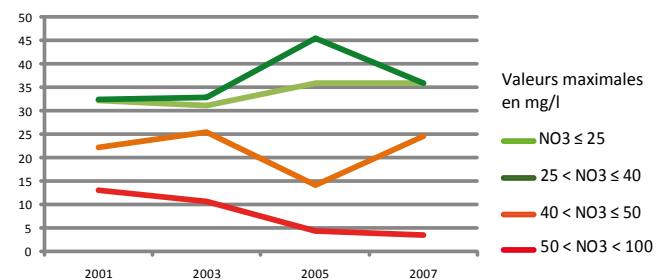
En moyenne, la part de population concernée par des dépassements du seuil des 50 mg/l a diminué depuis 2001 : en 2007, 0,1 % de la population a reçu une eau supérieure à 50 mg/l (contre 2,7 % en 2001). Par contre, la part de population recevant une eau à teneur en nitrates comprise entre 40 et 50 mg/l a augmenté ces dernières années (niveau redevenu supérieur à celui de 2001).

Teneur moyenne en nitrates des eaux distribuées
(en % de population concernée)



De moins en moins d'habitants sont concernés par des teneurs maximales en nitrates supérieure à 50 mg/l : 3,5 % de la population a reçu une eau dont la concentration maximale a dépassé 50 mg/l en 2007 contre 13 % en 2001. Par contre, les teneurs maximales entre 40 et 50 mg de nitrates par litre touchent une plus large part de la population qu'en 2001. Enfin, le pourcentage de la population concernée par des teneurs maximales en nitrates comprises entre 25 et 40 mg/l est souvent plus important que celui de la population concernée par des teneurs inférieures à 25 mg/l.

Teneur maximale en nitrates des eaux distribuées
(en % de population concernée)

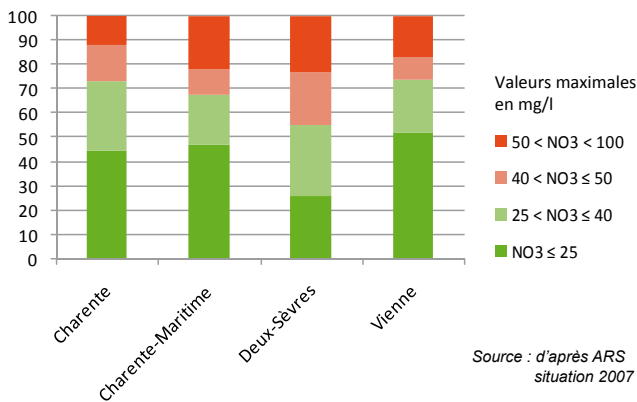


L'amélioration sensible des concentrations a donc porté pour l'essentiel sur les eaux à teneurs en nitrates supérieures à la valeur seuil réglementaire.

Analyse départementale

Dans certains départements, les eaux brutes sont particulièrement chargées en nitrates.

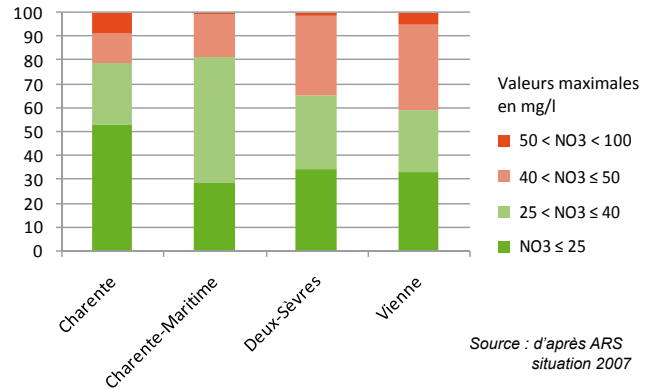
Teneur maximale en nitrates des eaux brutes
(en % d'ouvrages)



Dans les Deux-Sèvres, des eaux brutes à teneur maximale en nitrates supérieure à 50 mg/l ont été prélevées sur 23 % des ouvrages. Sur d'autres ouvrages (22 %), des teneurs maximales comprises entre 40 et 50 mg/l ont également été observées.

Des teneurs maximales en nitrates supérieure à 50 mg/l ont aussi été observées dans les eaux prélevées sur 22 % des ouvrages de Charente-Maritime.

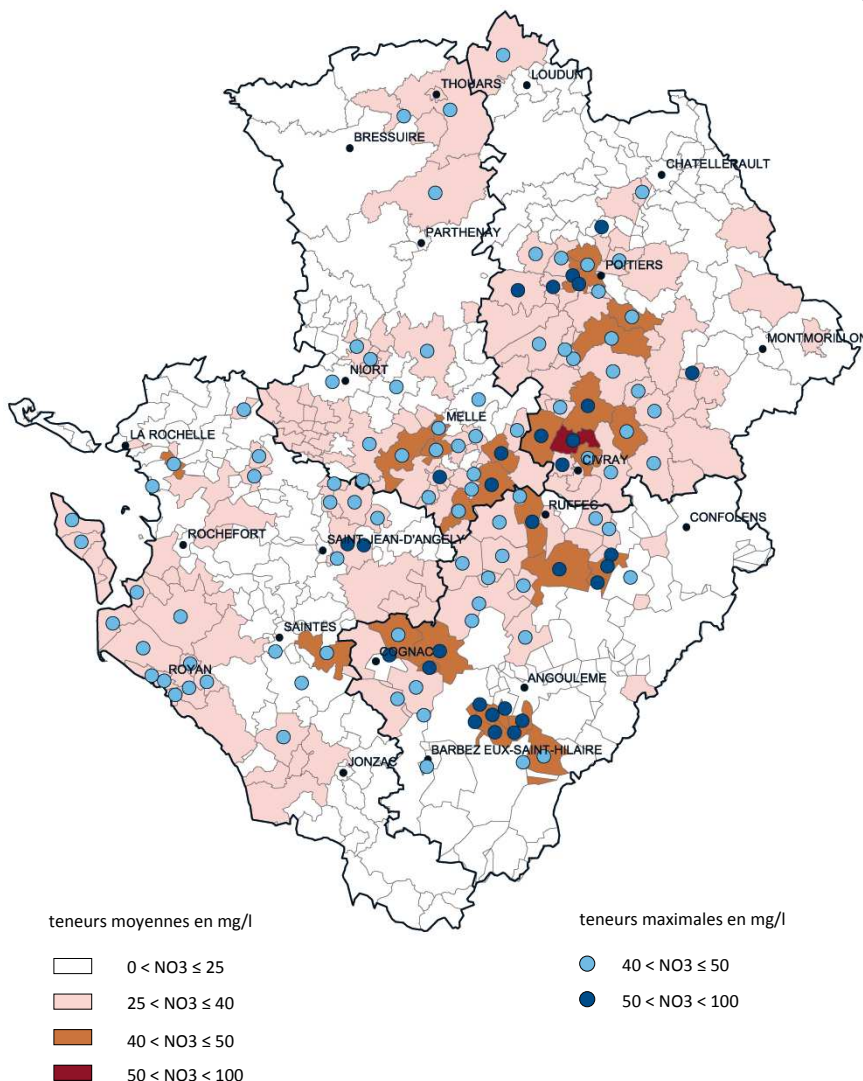
Teneur maximale en nitrates des eaux distribuées
(en % de population concernée)



Cependant, les actions curatives ou palliatives mises en place font qu'un très faible pourcentage de la population se trouve concerné par des eaux distribuées dont les teneurs maximales dépassent la valeur seuil.

(cf chapitre sur les mesures curatives ou palliatives).

Teneurs en nitrates dans les eaux distribuées en 2007



Pour les teneurs maximales, le traitement par l'ORE de l'information diffusée par l'ARS a montré qu'en 2007 :

Dans les Deux-Sèvres : 1 % de la population a consommé une eau dont la teneur en nitrates a dépassé les 50 mg/l (moins de 3 500 personnes). Deux unités de distribution du syndicat de Rom-Bouleure en sont la cause : le captage « Jardin aux prêtres » (commune de Lorigné) et le captage de mortier (Clussaie-la-Pommerai).

En Charente-Maritime : 0,6 % de la population (environ 3 610 personnes) a consommé une eau dont la teneur en nitrates a dépassé les 50 mg/l. La population concernée a été celle desservie par le réseau de Saint-Julien.

En Vienne : un peu plus de 5 % de la population (environ 21 000 personnes) a consommé une eau dont la teneur en nitrates a dépassé les 50 mg/l. Cela a concerné l'eau distribuée sur les unités de Romagne et de Champniers-Blanzay (Civray). Cette dernière unité alimentée par le captage « Chez Deranlot » a fourni des eaux dont même la teneur moyenne en nitrate a été supérieure à 50 mg/l. Les unités de Gouex, de Vouneuil sous Biard, de Montreuil Bonin et de Jaunay-Clan (captage de « La Gare » en période estivale) ont été également concernées.

En Charente : près de 9 % de la population (soit environ 30 000 personnes) a consommé une eau dont la teneur en nitrates a quelquefois été supérieure à 50 mg/l. Il s'agit des eaux proposées sur les unités de distribution d'Aunac, de Villefagnan (sur l'unité secondaire), de Turgon, de Cellesfrouin et de Parzac de la commune de Saint-Claud et également celles :

- de Boutiers-Saint-Trojan, de Foussignac (commune de Triac) ;
- de « Chez Massé » et « Les Goursoles » (Chateaufort) ;
- de Mouthiers, Plassac, Romainville et Voueuil-et-Giget distribuées par le syndicat d'adduction d'eau de La Boème ;
- d'Auguy, de la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême.

--> Les dépassements sont très souvent ponctuels et les retours à la normale se font généralement rapidement.